



Distr. générale
30 juillet 2015
Français
Original : anglais



**Troisième Conférence internationale
sur le financement du développement**

Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption du document final de la Conférence

**Lettre datée du 30 juillet 2015, adressée au Secrétaire général
de la Conférence par la Représentante permanente
du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration ci-jointe, faite par le représentant de la République du Nicaragua à la séance de clôture de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, comme document de la Conférence (voir annexe).

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) María Rubiales de Chamorro



**Annexe à la lettre datée du 30 juillet 2015 adressée
au Secrétaire général de la Conférence
par le Représentant permanent du Nicaragua**

[Original : espagnol]

**Explication du vote de la République du Nicaragua
à la séance de clôture de la troisième Conférence
internationale sur le financement du développement,
tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,
par Paul Oquist, Ministre et Conseiller spécial
chargé des politiques publiques**

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation nicaraguayenne, je tiens à remercier une nouvelle fois le Gouvernement et le peuple éthiopiens qui nous ont chaleureusement accueillis dans ce si beau pays.

Le Nicaragua s'associe à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souhaite expliquer sa position en son nom propre.

Aujourd'hui, nous nous félicitons d'être parvenus à un accord sur le Programme d'action d'Addis-Abeba, ce qui constitue un pas en avant pour la réalisation des objectifs de développement durable que nous nous sommes fixés.

En septembre prochain, nos dirigeants adopteront le programme de développement pour l'après-2015, puis l'accord de Paris sur les changements climatiques, de sorte que l'adoption du document final est porteuse d'espoir pour nos peuples et les relations multilatérales.

Nous souhaiterions revenir ou insister sur les points suivants :

a) Sachant que le principe de la responsabilité commune mais différenciée est énoncé au titre du principe 7 de la Déclaration de Rio, le fait d'avoir repris les Principes de Rio dans le paragraphe 5 du document final implique que ce principe fait partie intégrante dudit document;

b) Le financement du développement doit rester indépendant du programme de développement pour l'après-2015, mais il faut accroître les effets de synergie entre les deux mécanismes et les consultations doivent se poursuivre jusqu'à ce que les pays développés aient tenu les engagements financiers qu'ils ont pris envers les pays en développement;

c) Il convient de préciser que de nombreuses délégations ont demandé que l'aide publique au développement soit augmentée, ce qui les aiderait à atteindre les objectifs de développement durable, et que leur demande a été acceptée. Si les pays développés avaient respecté les obligations qui leur incombent aux termes des articles 43 et 44 de la résolution 2626 (XXV) du 24 octobre 1970, qui a été adoptée par consensus, l'aide publique au développement aurait dû plus que doubler et passer ainsi de 0,29 % du produit national brut (PNB) des pays développés à 0,70 %, au plus tard le 24 octobre 1975;

Nous tenons à remercier les pays qui ont montré l'exemple et respecté l'engagement financier international pris en faveur de l'aide publique au développement : la Norvège (1,07 %), la Suède (1,02 %), le Luxembourg (1,0 %), le Danemark (0,85 %) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (0,72 %), ainsi que les Pays-Bas qui, avec 0,67 %, se rapprochent du but. Ces pays tiennent leur promesse en s'acquittant de leurs responsabilités;

Si tous les pays développés avaient versé 0,7 % de leur PNB au cours des quarante années écoulées depuis 1975, les pays en développement auraient reçu plus de 6 trillions de dollars. La situation actuelle est une contradiction politique, qui se traduit par un retard en matière de lutte contre la pauvreté, car des sommes importantes restent dans les pays du Nord, ce qui accentue le déséquilibre avec le Sud et va à l'encontre du but de l'aide publique au développement, des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable;

d) Il convient de préciser que le financement de l'action climatique vient en complément de l'aide publique au développement et ne doit en aucune manière être considéré comme en faisant partie;

e) Nous tenons à souligner qu'il n'existe ni formule universelle ni mesures de financement du développement qui soient applicables à tous les pays et que, par conséquent, les pays doivent conserver la latitude politique voulue pour légiférer et appliquer des mesures ou des normes qui soient réalisables ou nécessaires;

f) Il faut abroger les mesures coercitives unilatérales qui violent le droit international et entravent les plans de développement de nos pays, comme le blocus illégal imposé à Cuba et dénoncé par la communauté internationale;

g) Nous faisons explicitement référence aux pays qui vivent sous occupation, et notre pays est solidaire de la lutte et de la cause du peuple palestinien.

Nous demandons que la présente déclaration soit consignée dans les actes de la Conférence.

Merci.
